

## Un policier tire sur un patient à l'institut psychiatrique Fond'Roy à Uccle : l'homme de 49 ans a succombé à ses blessures

Les faits sont survenus lors d'une intervention policière ce mardi vers 10h. Le policier se serait senti menacé par le patient de 49 ans qui était en possession d'une arme blanche.



Arnaud Farr  
Journaliste

Publié le 21-03-2023 à 13h15 - Mis à jour le 21-03-2023 à 22h22

### La police abat un patient de l'institut psychiatrique Fond'Roy à Uccle



Ce mardi, vers 10h, un policier de la zone de police Marlow a tiré sur un patient à l'institut psychiatrique Fond'Roy à Uccle. Ses jours étaient dans un premier temps en danger mais l'homme a finalement succombé à ses blessures.

"La zone de police Uccle/Watermael-Boitsfort/Auderghem a été requise pour intervenir à l'institut psychiatrique Fond'Roy pour un patient décrit comme agressif et que le personnel n'arrivait pas à gérer", explique Martin François, porte-parole du parquet de Bruxelles.

Publicité

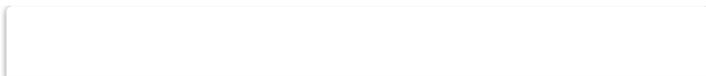


Selon les premiers éléments de l'enquête, le patient en question, âgé de quarante-neuf ans, aurait été porteur d'une arme blanche. Une première patrouille est arrivée sur place et a directement dû faire appel à des renforts en raison de l'état d'agitation et de la menace qu'aurait présenté l'individu.

"Pendant le déroulement des opérations, les policiers intervenants ont été amenés à utiliser leur arme de service. Dans ce contexte, l'individu a été touché au bras et ensuite à l'abdomen. Il a été directement emmené à l'hôpital, jours en dangers, et y est décédé des suites de ses blessures aux environs de 11h30", ajoute-t-il.

Le service d'assistance policière aux victimes a fait l'annonce de la mauvaise nouvelle à la famille de la victime, et une aide psychologique a été proposée aux policiers intervenant, sous le choc de ces événements.

Publicité



Le parquet de Bruxelles a été avisé de ces faits et est descendu sur les lieux, accompagné du labo, de l'expert balistique et du Comité P, qui sera chargé de l'enquête. Un médecin légiste a également été requis.

"L'enquête se poursuit afin de déterminer les circonstances exactes de ces faits, et dans l'intérêt de celle-ci, le parquet de Bruxelles ne fera pas d'autres commentaires", conclut Martin François.

Publicité

